

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

*En argent 150  
ou grains 2 sacs froment et deux  
sacs mesles portés au cidre au hameau  
de Donnollet - masure de l'union  
de la par un double bénéfice de bourgeois  
pour le la de chauffage... par la suite  
vape 20 lb fromage 6 lb de beurre*

*de la caisse communale la somme ci devant indiquée*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Ecole des Cheserex*

*Jacques Drolliet Instituteur*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District de

e. Canton de

*Gingins*

*Village*

*Commune*

*Paroisse et Agence de Gingins*

*Nyon*

*Séman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

*Cinq maisons éloignées d'environ 1/4 de lieue  
ce qui font avec celles du Village la totalité  
de 63 foyers*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Couvet, Château-Blanc, au Martini,  
le Moutin, les Grés; ce sont des fermes.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*Chacun de ces Fermes, est à 1/4 de lieue  
du village.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*La totalité des enfants du Village, et de ces  
fermes, est de 60*

*N° 103  
207*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Dis

a. Leurs noms.

Cherrier, la Rippe, Quatier, Lavin, Ligny, Annon, Tréles, Girard, St. Jacques.

b. Leurs distances réciproques.

Les deux extrêmes à deux lieues, le reste est quart de lieue à une lieue.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La religion, la lecture, l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

toute l'année, en hiver tout le jour, et en trois heures.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

la Bible, le Catéchisme et les Catechismes.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Ceux du Canton de Linon. Les enfants obéissent beaucoup, et la discipline est relaxée; c'est par de l'indulgence des parents.

9°. Durée de l'école chaque jour?

en hiver quatre jours de la semaine tout le jour, les deux autres jours jusqu'à midi, et en été trois jours de la semaine ou il n'y a qu'une leçon par semaine l'indulgence est chargée de leur une école tout le jour.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Il y a quatre classes dans la même chambre.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

Un

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le ci-devant Bailli, suivant le mode du Canton de Linon.

b. D'où est-il?

Château-Neuf, District de Dem.

c. Son nom

Salomon David Roch.

( 3 )

d. Son âge.

quarante trois ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

une femme et un enfant

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

onze ans; neuf ans instituteur à Haut, et deux à Singins, et auparavant il enseignait le belait chez son père.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

expliqué ci-dessus

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Les fonctions d'Église, dans les Paroisses attribuées aux Églises.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

vingt

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

idem, garçons et filles de huit à quinze idem

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

un très petit jardin, dont une partie est sterile

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

propriété de la commune

b. Quelle en est la valeur?

Très peu de chose.

c. Source des revenus.

État et la commune.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Expliqué par l'article ci-dessus.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

N'est pas payé.

15°. Bâtiment de l'école.

Ordon de bâtiment.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est passable, mais l'emplacement est très mauvais.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il y a une chambre dans le logement de l'instituteur, qui est l'ancien logement de la Cour-Blanche qui est aussi la maison commune.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Expliqué.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune.

168  
208

explication de l'usage

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? -----	Deux-enti-quarante francs, année commune
A. En argent, bled, vin, ou bois? -----	Argent, quarante francs, six coupes de foin, six de blé, six de vin, et six coupes de foin au ci-devant château de Commont. Les coupes de bois sont en argent de la somme de quelques bénéfices, valant vingt francs.
B. De quelle source dérive-t-elle? comme de -----	Réplique
a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? -----	La commune ne possédant rien de nature à percevoir des grains, nage à l'instituteur en argent les coupes de blé au prix courant.
b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? -----	0
c. Fondations? -----	Ignore si ce que l'école donne et que est perçu au ci-devant château de Commont provient de fondations.
d. Caisse communales? -----	Réplique
e. Biens d'église? -----	0
f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? -----	0
g. De biens-fonds? -----	0
b. Ou d'autres capitaux quelconques? -----	Réplique

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Notes

C'est un usage presque général, dans le Canton de Vaud, que les Bénévoles ou bourgeois des communes qui exercent leurs fonctions, ont droit à tout les bénéfices communaux, c'est-à-dire celle qualité de bourgeois, dépendant de ce partage annuellement dans cette commune, les coupes de bois taillis qui produisent à chaque bourgeois un bénéfice annuel, est considérable, mais le bourgeois n'en est pas rendu participant, et les trois autres de bois sont même insuffisants pour leur usage, ainsi que pour le chauffage de la Chambre où se trouve l'école dont il est chargé.

La Chambre où se trouve le Régent se trouve située sous une des ailes de l'habitation, destinée au logement de la jeunesse, lors qu'il y a lieu, et il arrive quelques fois que des indiscretions sont bruyantes, que la danse est jouée bien avant dans la nuit, qui est d'une grande incommodité pour le régent, & pour sa famille, d'autant plus que non seulement il ne peut pas reposer, mais que de plus le bruit des pieds fait tomber une quantité de plus qu'il n'est possible, des plus balles, et des plus incommodités.

Les de Gingsins

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
  - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
  - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
  - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
  - d. District?
  - e. Canton?

Trélex.

Commune.

Village.

Annexe de la Paroisse de Gingsins, et de l'agence de Trélex.

De Nyon.

Serravallo.

- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Tout est réuni dans le Village de Trélex, à part une seule maison, distante d'un quart de lieue du Village, appelée Evray; & le Moulin dit de Duillier, vers Trélex, distant de 10 minutes. Entout 50 maisons, faisant 66 fers de ménage.

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ceci est répondu par l'article précédent.

Cinquante du Village  
Deux de la Maison sus-indiquée, dite Evray  
Deux. Point actuellement du Moulin

No. 104  
209